



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis no 19
le 26 juillet 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 255'000.- pour l'installation d'une nouvelle station transformatrice d'électricité à la Rue Edouard-Verdan

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Située entre la Rue Edouard-Verdan et la Route de Sainte-Croix en périphérie de la ville, la zone dite du Pré-Neuf offre encore un potentiel de construction important.

Après la réalisation d'une station service (COOP), le projet récemment mis à l'enquête par la Société Brazil, sur une fraction de la parcelle communale no 502 qui vient de lui être vendue, peut encore être alimenté par le réseau existant. En revanche, le projet d'agrandissement de la Fondation Saint-Georges implique une demande de puissance supplémentaire considérable que nous ne pouvons pas satisfaire avec les installations actuelles. Ce projet nous impose donc la construction d'une nouvelle station transformatrice dans cette zone.

Nous projetons l'implantation d'une station transformatrice, installée dans un bâtiment de type garage préfabriqué, similaire à celui de la station de la Rue Léon-Jaquier. Initialement équipée d'un transformateur de 630 kVA, l'équipement de la station permet d'évoluer jusqu'à une puissance de 2000 kVA.

Cette nouvelle station sera insérée dans la boucle moyenne tension entre les stations Saint-Georges et Leclanché qui passe à proximité immédiate, au carrefour Edouard-Verdan – Cheminet.

Elle va permettre d'alimenter toute cette zone et d'améliorer le couplage entre les réseaux BT alimentés par les stations Saint-Georges, Grandson et Pré-Neuf.

Le coût des travaux prévus se répartit comme suit :

Bâtiment, inclus les fondations :	fr.	30'000.-
Equipements électriques :	fr.	50'000.-
Raccordement câble moyenne tension :	fr.	10'000.-
Câble basse tension vers armoires	fr.	50'000.-
Armoire de distribution et 2 chambres	fr.	20'000.-
Génie civil	fr.	93'000.-
Intérêts intercalaires	fr.	<u>2'000.-</u>
Total du devis	fr.	<u>255'000.-</u>

Les charges annuelles d'exploitation seront de fr. 18'800.-. Elles comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi, estimés à fr. 5'200.-, l'amortissement annuel, fr. 8'500.-, et les frais d'entretien (2%), fr. 5'100.--. La dépense sera amortie en 30 ans au plus. Ces travaux ne sont pas prévus au plan des investissements 2004 car leur nécessité n'était absolument pas prévisible.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à installer une nouvelle station transformatrice d'électricité du Service des énergies à la Rue Edouard-Verdan;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 255'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte no 4109 « Transfo Verdan ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

Le Secrétaire adj. :

M.-A. Burkhard

M. Wirz

Annexe : 1 plan

Délégué de la Municipalité : Monsieur Charles Forestier